

## **Extrait du registre des délibérations du conseil municipal du jeudi 21 décembre 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le 21 décembre, le conseil municipal de la commune de WINTZENHEIM, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Serge NICOLE, Maire.

### Présents :

Daniel LEROY - Lucette SPINHIRNY - Denis ARNDT - Geneviève SCHOFF - Dominique SCHAFFHAUSER – Dominique HEROLD – Carine NAGL - Ludovic CAMPITELLI – Marie-Jeanne BASSO - Isabel FREUDENREICH - Luca BASSO – Sébastien LIGIBEL - Mireille WEISS – Emmanuel AQUINO - Nathalie PEREZ - Benoît FREYBURGER - Jean-Marc KEMPF - Alexis STRUSS - Danièle ARNOLD - Daniel OUGIER - Corinne BUEB - Claude KLINGER-ZIND - Christelle OHRESSER - Dominique CHERY - Jean-Marie MULLER

### Pouvoirs :

Patrice DUSSEL donne pouvoir à Emmanuel AQUINO  
Clara BEAUFRAND donne pouvoir à Luca BASSO  
Sandrine MEYER donne pouvoir à Lucette SPINHIRNY

Date de convocation : jeudi 14 décembre 2023

Présents : 26  
Pouvoirs : 3  
Votants : 29

### **7. Adoption du budget primitif 2024 du budget annexe de la Régie des Antennes Communautaires de Télévision de Wintzenheim**

Rapporteur : Ludovic CAMPITELLI

Il y avait 520 abonnés au 31/12/2022, et 498 abonnés à ce jour.  
La tarification « Abonnés » est de 95 € H.T. et sera sans changement en 2024.

Année	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Nombre d'abonnés	846	812	806	786	752	694	647	639	618	590	542	520	498

Les dépenses prévisionnelles de fonctionnement s'élèvent à 46 000 €, comprenant :

- Les dépenses réelles pour 25 000 € :
  - Les charges à caractère général à 23 000 €,
  - Les autres charges de gestion courante à 1 000 €,
  - Les charges spécifiques – Titres annulés sur exercices antérieurs à 500 €,
  - Les charges financières à 500 €,
- Les dépenses d'ordre pour 21 000 € :
  - Le virement à la section d'investissement de 20 000 €,
  - Les dotations aux amortissements à 1 000 €.

Les recettes prévisionnelles de fonctionnement s'élèvent à 46 000 €, comprenant les redevances des abonnés.

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Chapitre 011 – Charges à caractère général	23 000 €	Chapitre 70 Redevances des services	46 000 €
Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante	1 000 €		
Chapitre 66 – Charges financières	500 €		
Chapitre 67 – Charges spécifiques	500 €		
Opérations d'ordre	1 000 €		
Virement à la section d'investissement	20 000 €		
<b>TOTAL dépenses de fonctionnement</b>	<b>46 000 €</b>	<b>TOTAL recettes de fonctionnement</b>	<b>46 000 €</b>
SECTION D'INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Chapitre 21 – Immobilisations corporelles	21 000 €	Virement de la section de fonctionnemnt	20 000 €
		Opérations d'ordre	1 000 €
<b>TOTAL dépenses d'investissement</b>	<b>21 000 €</b>	<b>TOTAL recettes d'investissement</b>	<b>21 000 €</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>67 000 €</b>	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>67 000 €</b>

Les dépenses d'investissement prévues sont les suivantes :

- 21 000 € pour les besoins de développement du réseau – achats de divers amplificateurs, la mise aux normes du réseau, la mise en place d'extincteurs dans les sous-stations etc...

100 000 € pour le réaménagement de la sous-station de la salle Laurentia sont prévus. Les travaux devant se réaliser dans le second semestre 2024, ce montant sera inscrit au budget supplémentaire.

Les recettes d'investissement seraient les suivantes :

- 20 000 € le virement de la section de fonctionnement,
- 1 000 € les amortissements.

En conséquence, il est proposé les grands équilibres suivants du budget primitif :

Dépenses de fonctionnement :	46 000.00 €
Recettes de fonctionnement :	46 000.00 €
Dépenses d'investissement :	21 000.00 €
Recettes d'investissement :	21 000.00 €

Annexe 3 : Budget Primitif 2024 du budget annexe de la R.M.A.C.T.W.

Vu l'avis favorable de la Commission Economie et Finances du 11 décembre 2023,  
Vu l'avis favorable du conseil d'exploitation de la RMACTW du 11 décembre 2023,

**Le conseil municipal, à l'unanimité :**

- **ADOpte** par chapitres en fonctionnement et en investissement, en recettes et en dépenses le budget primitif 2024 du budget annexe de la Régie Municipale des Antennes Communautaires de Télévision,
- **APPROUVE** la conservation d'un tarif unique de 95 € HT pour tous les abonnés,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Wintzenheim, le 22 décembre 2023,

Le Maire,  
Serge NICOLE



Le secrétaire de séance,  
Luca BASSO



Télétransmis en Préfecture le : vendredi 22 décembre 2023  
Affiché le : vendredi 22 décembre 2023